



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

auxiliaires de vie

Question écrite n° 109027

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés que rencontrent de nombreuses auxiliaires de vie sociale titulaires du DEAVS dans le cadre de leur recherche d'emploi auprès des structures du secteur de l'aide à domicile. Eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), instauré par le décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 en remplacement du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD), bien que prévoyant des équivalences, généralisant la validation des acquis de l'expérience et visant très justement à fidéliser dans leur emploi les salariés du secteur de l'aide à domicile, semble poser difficulté pour lesdits titulaires. En effet, ces derniers sont très difficilement recrutés du fait de l'application d'une grille de rémunération supérieure à celle applicable aux assistantes de vie. Aussi il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de pallier cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109027

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11546